

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 avril 1951.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à onze heures du matin.

Présents: MM. Balcom, Bennett, Blair, Brooks, Carroll, Carter, Corry, Croll, Cruickshank, Gauthier (*Portneuf*), George, Gillis, Green, Henderson, Herridge, Larson, Lennard, McMillan, Mott, Mutch, Quelch, Roberge, Thomas, Weaver, White (*Hastings-Peterborough*).

Aussi présents: M. E. L. M. Burns, sous-ministre des Affaires des anciens combattants; M. J. L. Melville, président de la Commission canadienne des pensions; MM. Marc-A. Lavoie et J. W. McKee, membres de la Commission des allocations aux anciens combattants; M^{me} L. M. Whitworth, présidente de la délégation du Conseil fédéral des veuves non pensionnées d'anciens combattants canadiens, ainsi que mesdames J. Robinson, K. Blenman, L. Caunt, D. Lowther, M. Wainford, J. Gowan, E. Darville, H. Hickey, M. Slawski et M. Kennedy.

Sur motion de M. Croll appuyé par M. Lennard:

Il est résolu: Que M. Mutch soit élu président du Comité.

M. Mutch accepte la présidence et remercie le Comité de l'honneur qui lui est fait.

Le secrétaire donne lecture de l'Ordre de renvoi.

Sur motion de M. George,

Il est résolu: Qu'un sous-comité directeur, composé du président et de sept membres désignés par ce dernier, soit institué.

Sur motion de M. George,

Il est ordonné: Que le président fasse imprimer au jour le jour, autant d'exemplaires en anglais et en français qu'il le jugera nécessaire des procès-verbaux et témoignages du Comité.

M. Quelch propose que le Comité recommande de réduire son quorum de 16 à 8 membres.

M. Cruickshank propose sous forme d'amendement à cette proposition que le chiffre 8 en soit biffé et remplacé par le chiffre 12.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Après débat, et sur mise aux voix, l'amendement est adopté;

Et sur mise aux voix, la motion de M. Quelch, telle qu'amendée est agréée.

Avec l'autorisation du Comité, M. Croll propose que les déléguées de l'Association des veuves non pensionnées d'anciens combattants canadiens soient entendues et que le Comité acquitte leurs frais de déplacement.

Après débat, et sur mise aux voix, la proposition est adoptée.

Mesdames Whitworth et Darville sont appelées, entendues, interrogées et remerciées.

Sur motion de M. Lennard, le Comité s'ajourne à 12 h. 25 de l'après-midi pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
A. L. BURGESS